



Règlement du "Prix André Lebrun 2024"

Formation Tout au Long de la Vie

L'ASA-Université Lille 1 (Association de Solidarité des Anciens de l'Université Lille 1) a créé en 2006 un "Prix André Lebrun" de la "Formation Tout au Long de la Vie" destiné à un auditeur de la formation continue de l'Université. Depuis la création de l'**Association de Solidarité des Anciens Personnels de l'Université de Lille (ASAP)**, ce prix est ouvert à tous les auditeurs de la Formation Continue de l'Université de Lille, en fin de parcours d'un diplôme national (ou d'une formation inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles, RNCP), ou ayant obtenu un diplôme ou une certification par la VAE.

Pour cette année universitaire (2023-2024), l'ASAP met en place, de nouveau, ce prix Lebrun.

Peuvent candidater tous les stagiaires de la formation professionnelle continue de l'Université de Lille,

- en fin de parcours d'un diplôme universitaire national (formation inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles, RNCP),
- en fin d'une formation continue de l'Université de type Diplôme d'Université (DU), Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire (AUEC), ... ou ayant validé la certification au cours de l'année universitaire 2023-2024
- ayant obtenu une certification universitaire par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ce prix délivré à un stagiaire de la formation professionnelle continue inscrit à l'Université de Lille en 2023-2024, sera d'un montant de 1200 €.

Candidatures :

Les candidatures sont transmises à l'ASAP par les différentes composantes et établissements-composantes de l'Université (3 candidatures maximum par composante). Le dossier doit comporter un Curriculum Vitae détaillé, une lettre de motivation du candidat et une lettre d'un(e) responsable de la composante (et/ou de la Direction de la Formation Continue et de l'Alternance) argumentant et justifiant la candidature.

Les candidatures devront être transmises au format électronique, sous la forme d'un fichier PDF unique, impérativement avant le 30 mars 2024, à l'adresse : asap@univ-lille.fr.

Les candidats justifieront que leur parcours de formation tout au long de la vie présente une rupture avec la formation initiale, une expérience de vie professionnelle et sociale, et une reprise d'études correspondant à un réel projet personnel et professionnel.

Jury :

Le jury désigné par le Conseil d'Administration de l'ASAP, apprécie de manière large les mérites des candidats : qualité et durée du parcours, mérite académique, origine sociale et environnement professionnel, difficultés rencontrées et manière de les dépasser.... Après étude des dossiers, il sélectionne, en un premier temps, un certain nombre de candidats pour les entendre en entretien. Il se réunit ensuite pour désigner le lauréat. Le prix Lebrun sera décerné lors d'une cérémonie officielle à l'Université de Lille, début juin 2024.